



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES DEUX-SEVRES

Préfecture  
Direction du Cabinet  
Bureau du Cabinet

NIORT, LE 14 FEV. 2013

Le Préfet des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Messieurs les Sous-préfets de Bressuire et de Parthenay

**OBJET** : Commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale

L'année 2014 marquera le début du cycle de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, qui durera 4 années.

Commémorer le centenaire de la Grande Guerre doit permettre à la société française de se rassembler autour d'un héritage commun, dont les traces matérielles et morales sont encore aujourd'hui visibles, et dont témoignent la transmission d'histoires familiales de génération en génération ainsi que les monuments, paysages et vestiges de cette période.

Cette commémoration doit être l'occasion de conserver vivante et vibrante la mémoire des soldats, à l'heure où les témoins de 14 ne sont plus et de faire connaître au plus jeune d'entre nous ce qu'ils furent, leur histoire, leurs histoires. Elle doit permettre de transmettre leurs valeurs, ce pour quoi ils combattirent et moururent.

Dès juin 2012, la préfecture des Deux-Sèvres, en lien avec l'ONACVG et avec le concours des associations d'anciens combattants et des collectivités locales, a mis en place un comité de pilotage, destiné à préparer et à animer dans le département le programme commémoratif du centenaire.

Ce programme départemental doit se nourrir des initiatives locales, il doit intégrer les actions dont vous prendrez l'initiative, il doit valoriser les projets qui verront le jour dans l'ensemble des communes du département.

J'attends donc des collectivités locales et des associations des Deux-Sèvres, qu'elles prennent leur part à l'animation de cette commémoration et qu'elles me fassent connaître pour la fin du mois de mai 2013, leurs propositions d'actions ou d'évènements, prévus en 2014, commémorant l'année 1914 ou la Grande Guerre dans son ensemble. Il peut s'agir d'expositions, de conférences, d'évènements artistiques (pièce de théâtre, concert ...), ou de toute autre action destinée à rendre hommage aux soldats, à mieux faire connaître la vie à l'arrière du front ...

Ce programme pourra être complété ultérieurement, cependant les actions dont vous souhaitez la labellisation afin qu'elles figurent au programme commémoratif officiel du centenaire devront être connues de la préfecture au plus tard fin mai 2013.

A cet effet, vous trouverez ci jointe la procédure de labellisation par la Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Je vous invite enfin à me faire connaître l'existence de documents conservés dans vos archives communales ou chez des particuliers, et susceptibles de pouvoir être valorisés à l'occasion de ces commémorations.

Le Préfet,



Pierre LAMBERT